

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2892

présenté par

M. Millienne, Mme Lasserre, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laquila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« le bon fonctionnement des ouvrages, des systèmes et équipements de transport ainsi que leurs maintenabilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de l'amendement est de permettre aux gestionnaires d'infrastructures de soutenir l'effort de production d'ENR sans entraver ses missions essentielles de sécurité et de disponibilité, à travers la surveillance et les différentes strates de maintenance (corrective, préventive, patrimoniale). En outre, il est également essentiel d'assurer le maintien des accès et circulations exigés par la sécurité ferroviaire et de permettre aux gestionnaires d'infrastructures d'intervenir sur incident sans perte d'efficacité par rapport aux méthodes actuelles et celles de demain (avec ou sans matériel lourd type grue, relevage de matériels roulants).